HOSPITALISATION

PRESTATIONS	OPTIONS	Chambre particulière GOURMET	Chambre individuelle CONFORT	Chambre individuelle CLASSIQUE
TARIFS	sous réserve de disponibilité	115€/jour	105€/jour	90€/jour
Télévision	6€/jour			
Wi-Fi				
Coffre-fort				
Petit-déjeuner Petit-déjeuner Plaisir : Boisson chaude, jus de fruit, croissant, pain, beurre et confiture. Sauf contre-indication médicale		??? Plaisir	≥\\\ Plaisir	Classique
Déjeuner / Diner Déjeuner Gourmet : Carte disponible sur demande à l'accueil et en chambre Sauf contre-indication médicale		Gourmet	Classique	Classique
Trousse de toilette et chaussons Savon, gel douche, shampoing, kit dentaire et kit vanity (cotons et cotons tige)	10€ le kit (sans les chaussons)	8		8
Presse quotidienne			8	8
Télévision + casque	8€/jour			
Lit accompagnant	15€ / nuit			
Petit-déjeuner accompagnant	7€/jour			
Repas accompagnant	12€ / repas			





HOSPITALISATION

Je ne souhaite aucune prestation hôtelière complémentaire et je serai hébergé(e) en chambre double.
Les accompagnants ne sont pas autorisés en chambre double la nuit.
Je comprends que, si l'établissement ne peut répondre favorablement à ma demande de chambre seule, j séjournerai en chambre double et les prestations à la carte disponibles en chambre double seront à ma charge
Les prestations de chambre seule sont facturées du jour de mon entrée au jour de ma sortie inclus et, co quelles que soient les heures d'arrivée et de sortie.
Je soussigné(e)
déclare avoir pris connaissance des tarifs des prestations complémentaires pour exigence particulière d
patient appliqués au sein de l'établissement pour mon séjour prévu le à ma charg
et/ou celle de ma mutuelle, et reconnais avoir choisi les prestations sélectionnées ci-dessus.
Participations liées à votre hospitalisation
Je déclare être informé(e) :
• du paiement du forfait hospitalier de 20€ par jour y compris le jour de sortie, sauf en cas de prise en charg
par la mutuelle ou de dérogations prévues par la loi
• du paiement de la Participation Assuré Transitoire (PAT) forfaitaire de 24€ par séjour sauf en cas de prise e
charge par la mutuelle ou de dérogations prévues par la loi
du paiement des prestations complémentaires choisies ci-dessus
Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à de exigences particulières (prestations accompagnant et de confort) que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la règlementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiquée avant la réalisation de prestation de soins.
Je m'engage à régler la totalité des frais susmentionnés à ma charge le jour de ma sortie de l'établissement.
Fait à
En qualité de : patient
autre :



